



ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

DECISION DEFINITIVE CONSECUTIVE A UN REFUS (regularisée)
notifié au Bureau de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

I. Office qui notifie la decision definitive:
Agence d'Etat de la Propriete Intellectuelle
de la Republique de Kirghizistan

62, rue Moskovskaya, 720021, Bichkek, Kirghizistan

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la decision definitive:
745 136

III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la decision definitive:

ZAKRYTOE AKTSIONERNOE OBCHTCHESTVO
"MOSKOVSKY PIVO-BEZALKOGOLNY
KOMBINAT "OTCHAKOVO"
d. 44, oul. Ryabinovaya
RU-121471 MOSKVA (Fédération de Russie)

IV.

- La protection est refusée pour tous les produits et services
- La marque est protégée pour tous les produits et services
- Decision definitive infirmant partiellement le refus de protection.
- a) La marque est admise pour les produits et services suivants:
- b) La marque est refusee pour les elements non-protectables suivants:

V. Date a laquelle la decision definitive a ete prononcee:

08/09/2006

VI. Signature ou sceau officiel de l'administration qui a prononce la decision definitive:


.....